

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction des Territoires et de l'Action Sociale
12638

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 JUIN 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

OBJET : Participation financière 2018 pour le service d'accueil et d'hébergement de femmes victimes de violences de l'association maison d'accueil (AMA)

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'association maison d'accueil (AMA) présidée par Monsieur Pierre LIEGEOIS a son siège à la ZAC de Fourchon, Quartier du Pont de Gleize - rue Gérard Gadiot – 13200 Arles.

Elle a pour but la réinsertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté, couples avec ou sans enfants, familles monoparentales.

A ce titre, elle a développé plusieurs actions sur le département des Bouches-du-Rhône, notamment un dispositif d'urgence, le service d'accueil et d'hébergement de femmes victimes de violences (le SAHFEVVI).

Ouvert le 15 novembre 2015, ce service est l'aboutissement d'un partenariat et d'un travail de diagnostic partagé, initié depuis décembre 2014 avec différentes institutions et organismes. Il répond à une forte demande dès l'ouverture.

Le public est composé exclusivement de femmes seules ou avec enfants, victimes de violences conjugales.

Sa capacité d'accueil est de 18 places.

Missions du SAHFEVVI :

- mise à l'abri en urgence dans des appartements situés sur le territoire d'Arles (et bientôt Tarascon), et une prise en charge des victimes,
- actions d'orientation et d'accompagnement dans les recherches liées au logement en termes d'accès notamment,
- actions de soutien à la parentalité,
- actions d'information autour des droits et devoirs au niveau administratif, juridique, financier.

Ces actions aident les femmes victimes et leurs enfants à se reconstruire, préparer leur sortie et ainsi pouvoir s'inscrire dans un parcours de réinsertion.

Le contexte impose une grande réactivité dans la réalisation des démarches. Il s'agit d'un travail partenarial qui implique les collectivités publiques, le réseau associatif et caritatif, permettant une prise en charge globale et dans la durée des femmes accueillies.

La coordination des acteurs est assurée par le centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) d'Arles, qui est le « référent violence » du territoire.

Les actions mises en œuvre par cette association s'inscrivent dans la politique d'action sociale menée par le département.

Modalités de l'action :

- mise à disposition de 6 appartements : 2 par la maison d'accueil ; 2 par l'association solidarité pour l'habitat (SOLIHA) et 2 par ADOMA ;
- la durée du séjour est de 3 mois renouvelable une fois ;
- un travailleur social est référent des 6 familles pouvant représenter 18 personnes.

Bilan d'activité 2017

Un bilan intermédiaire en mai 2017, a mis en évidence :

- 4 familles accueillies ;
- 1 jeune majeur ;
- 8 enfants âgés entre 3 et 17 ans ;
- 7 familles sorties à la date du bilan ;
- soit 112% de taux d'occupation mensuel (92 % au plus bas) ;
- 12 familles sans suite dont 3 refusées par manque de place.

Au 31 décembre 2017, le bilan montre que 15 familles (soit 15 femmes, 3 majeurs et 26 enfants) ont pu être hébergées et 17 familles (soit 51 personnes) n'ont pas pu bénéficier d'un hébergement pour les trois principaux motifs suivants :

- pas de disponibilité ;
- orientation inadaptée ;
- refus de prise en charge par madame.

Perspectives 2018 - élaboration d'actions collectives plus spécifiques :

« Café-rencontres » au sein d'un espace dédié à la convivialité, aux partages et aux échanges, tous les 15 jours en présence de la psychologue et de l'éducatrice. Cette démarche a pour objectif de provoquer de nouvelle solidarité en impulsant le partage d'expériences comme facteur d'intégration :

- développer le semi collectif dans des grands logements,
- augmenter les logements type T2 pour mieux répondre aux sollicitations du CIDFF.

La question des violences conjugales est une problématique complexe et délicate qui s'inscrit dans une réalité sociale désormais reconnue et bien repérée.

La prise en compte et le traitement de ces violences mobilisent plusieurs disciplines dans le champ du social, du juridique et du médical. C'est pourquoi l'association maison d'accueil sollicite pour 2018 une subvention de 25 000 € auprès du Conseil départemental des Bouches-du Rhône.

Le coût global de l'opération est de 165 660 €. Le différentiel d'un montant de 140 660 € est financé par l'Etat (114 000 €), des organismes sociaux (9660 €) et la communauté d'agglomération Arles, Crau, Camargue, Montagnette (17 000 €).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL